



La gestion des parcours en poules et poulets BIO



Le Pep Aviculture
des études en
Rhône-Alpes
au service des
professionnels.



« Une poule n'est pas un animal
de pâture, son ancêtre vivait
dans la jungle. Des plantations
ou des ombrages sont nécessaires »



Rhône-Alpes Région





L'accès à un parcours est un élément important de la production biologique. Les poules et poulets le fréquentent de façon variable, en surexploitant certaines zones : zone située devant les trappes jusqu'à 20 m du bâtiment, zones ombragées éloignées de moins de 30 – 40 m du bâtiment. D'autres zones sont par contre délaissées, comme au delà de 40 m du bâtiment en absence d'aménagement.

Une bonne gestion du parcours est nécessaire :

- pour permettre une bonne maîtrise de l'état sanitaire du lot,
- pour répartir au mieux les déjections accumulées sur le parcours,
- pour limiter la dégradation physique et esthétique du parcours,
- pour favoriser l'expression des comportements naturels du poulet,
- pour favoriser l'intégration paysagère de l'élevage, voire pour jouer un rôle écologique sur l'exploitation.

Sur le plan sanitaire



Poules sous verger de fruitiers

Le parcours et sa terre sont un réservoir de microorganismes. Certains peuvent avoir une incidence sur la santé animale ou la qualité des produits finis : comme les parasites aviaires (coccidies), les bactéries pathogènes (salmonelles, campylobacters) ou des virus. Ils sont apportés par la faune sauvage (oiseaux, chiens, rats, renards ...) et par les fientes volaillies (re-contamination d'une bande à l'autre, d'une volaille à l'autre) et pouvant être consommés par les volaillies. La problématique sanitaire est de plus en plus d'actualité, dans le cadre des risques de Toxi-Infections Alimentaires (exemple des salmonelles ou des campylobacters), et de risque d'épizootie Influenza Aviaire.

Dans la terre, tous ces microorganismes ont une durée de survie plus ou moins longue en fonction des saisons et des conditions pédo-climatiques. Les coccidies sont les principaux parasites de volaillies, identifiés systématiquement sur les parcours. Les ascaris, capillaires et ténias sont moins fréquents et en plus faible quantité.

Pour les autres germes, une attention particulière doit être portée aux salmonelles, aux campylobacters et aux virus type Influenza.

Les zones les plus fréquentées, notamment la zone située sur les 20 mètres devant les trappes du bâtiment sont toujours les plus riches en pathogènes et parasites. Les taux de contamination du sol sont variables selon les saisons (par exemple, selon la région, intérêt des chaleurs estivales pour détruire les coccidies, plutôt présentes dans un sol humide) et selon le type de sol.

Un vide sanitaire de 2 mois permet une décontamination naturelle importante du sol pour les parasites et germes pathogènes, mais parfois insuffisante et des risques de contamination peuvent perdurer au delà de ce délai. Un parcours restera toujours un réservoir de microorganismes. Une rotation des parcs peut être alors pertinente pour permettre un vide sanitaire plus long (trappes des 2 côtés ouvertes en alternance, cabanes mobiles, clôture mobile pour une rotation partielle ou complète du parc) et pour permettre la repousse de la végétation dans les zones les plus dégradées.

Pour une prévention maximale des maladies sur les volaillies, il est indispensable de limiter au maximum les conditions de survie voire de multiplication des parasites et pathogènes dans le sol (limiter l'humidité, la formation de flaques d'eau, de zones de boue, véritables bouillons de culture) par le drainage de la parcelle, par l'évacuation des eaux du toit du bâtiment loin des trappes, voire hors du parcours, par des aménagements (trottoir au minimum sur 1 à 3 m de large, mais aussi galets par exemple, ou grilles au sol pour conserver une zone saine, ... ces aménagements nécessiteront de l'entretien).

Les parasites et virus peuvent être apportés par la faune sauvage. Pour limiter sa présence une clôture (grillage ou fils électriques sur 3 niveaux) est une mesure efficace.

Enfin, les zones les plus fréquentées par les poules et poulets nécessitent comme les bâtiments, d'être désinfectés en fin de lot à l'aide de chaux vive (400 kg pour 1000 m²) ou de soude caustique (50 à 100 kg pour 1000 m²).



Vidanges des fientes d'un bâtiment de poudeuses

Suivi environnemental

La répartition variable des volailles sur les différentes zones du parcours engendre une accumulation de déjections variable selon les zones, avec de forts taux d'azote et de phosphore en zones surfréquentées et des taux plus faibles ailleurs.

L'accumulation de ces déjections dans le temps est à prendre en compte : l'azote a tendance à être lessivé en profondeur par les pluies, et le phosphore s'accumule davantage en surface avec risque de ruissellement : il faut donc maîtriser à la fois le risque de pollution des nappes phréatiques par l'azote et éviter le ruissellement du phosphore vers les cours d'eau, les fossés (eutrophisation).

Limiter ces taux localement est possible :

- En évaluant les facteurs de risques : présence de nappe phréatique, de fossé ou ruisseau, de zones sensibles à proximité (< 30 m), topographie du parcours (entraînement des minéraux le long des pentes), caractéristiques du sol (filtrant, peu profond / argile) et son drainage.
- En limitant les rejets en azote et phosphore par une alimentation maîtrisée au mieux avec utilisation maximale de l'azote et du phosphore de la ration,
- En aménageant le bâtiment et la zone devant les trappes par la présence de gouttières, de trottoir (1 mètre minimum), de récupération des fientes accumulées sur ce trottoir (ne pas les remettre sur le parcours) et par la présence d'un auvent au dessus du trottoir (pour éviter le lessivage des fientes en direction du parcours)
- En piégeant l'azote et le phosphore et autres minéraux par la présence de couvert végétal sur le parcours, de bandes enherbées, de haies en périphérie pour freiner le ruissellement hors de la parcelle
- En favorisant une meilleure répartition des volailles sur le parcours et donc des fientes, grâce aux plantations et aménagements



Intérêt des plantations arbustives

Favoriser la sortie des volailles et leur répartition

Pour une gestion optimale sanitaire et environnementale, il est important de favoriser la répartition la plus homogène possible des volailles sur le parcours.

Un poulet n'est pas un animal de pâture, son ancêtre vit en jungle. Des plantations ou des aménagements de type abris sont nécessaires pour :

- lui fournir de l'ombre,
- le protéger du vent,
- être un repère,
- être un guide de déplacement,
- protéger des rapaces.

Et ceci sans omettre l'aspect esthétique et la bonne intégration paysagère de votre site.

Lors de sa première sortie du bâtiment, la poule comme le poulet a besoin d'une phase de découverte et d'apprentissage avant d'explorer de grandes zones herbeuses. Des arbres situés bien au delà de 20 m du bâtiment ne seront pas immédiatement fréquentés ... et une large zone de végétation ligneuse très couvrante à moins de 10 m des trappes est trop proche et limitera ensuite l'exploration. A l'inverse, le poulet fréquente peu les zones au delà de 40 m, surtout si aucun ombrage ne s'offre à lui. Les plantations et abris doivent être répartis sur le parcours et des buissons ou abris peuvent compléter des zones dénudées, pour les guider et les amener à explorer toujours plus loin. Le couvert herbacé doit enfin être résistant au piétinement des volailles.

Certaines plantations sont répulsives quand leur végétation est trop dense à pénétrer (blé...).

A noter le rôle des clôtures ou haies qui guident les poulets dans leurs déplacements.

Enfin, matériels, encombrants, ou détritiques ne peuvent pas servir d'abris, et ne doivent pas être présents sur les parcours, ils favorisent la présence de rongeurs, rapaces, ou autres animaux de la faune sauvage.



Intérêt de couverts associés : haut jet et plantations basses

Les aménagements et plantations sont à adapter à chaque territoire, en fonction du sol, des espèces végétales locales. Regardez autour de chez vous ce qui pousse !

L'aménagement ou l'entretien du sol devant les trappes est à réaliser pour obtenir une zone la plus saine possible sur le plan sanitaire.

L'association de couverts végétaux de haut jet (plus de 3 m) et bas (30 à 50 cm) type buissons, petits abris, ou herbacées est très intéressante et répond aux exigences des volailles (exemple de taillis aérés de feuillus, des pins et fougères dans les Landes, ...).

La mise en place de plantations exploitables peut permettre une double utilisation du parc (type vergers, maïs,..) mais est à valider auprès de votre DSV locale.



Intérêt des jeunes plantations de taillis à très courte rotation sur le comportement de volailles.

Quelques recommandations pour les plantations et choix des essences :

- Choisir un couvert végétal (herbacées) résistant au maximum au piétinement des volailles.

- Connaître le type de sol et choisir une essence adaptée

- Choisir une essence ayant une forte capacité d'absorption d'azote et de phosphore,

- S'inspirer de la végétation existante, ce qui permet un choix d'espèces locales adaptées au sol et au climat et une bonne intégration paysagère

- Eviter de planter des arbres à moins de 10- 15 m du bâtiment.

- Eviter des plantations denses proches du bâtiment et pouvant dépasser les entrées d'air, et entraver la ventilation du bâtiment .

- Eviter les espèces toxiques (if, cytise, houx...)

Des abris peuvent être installés en attendant la pousse des végétaux, ou quand le terrain n'est pas propice.

Les prédateurs

Les prédateurs engendrent des pertes qui peuvent être importantes.

A cause des renards et des martes, les volailles doivent passer la nuit dans le poulailler. Les clôtures doivent être enterrées de 20 cm dans le sol et leur état contrôlé régulièrement. La mise en place d'un fil électrifié à 15 cm du sol et à 20 cm de la clôture (dégagé d'herbes) est un bon barrage contre les renards. Cette installation peut être complétée par un fil électrique ou fil barbelé sur le haut de la clôture (le renard grimpe facilement un grillage). Pour les petits ateliers de volailles, parfois une source sonore (radio par exemple) peut être installée en limite de clôture.

Contre les buses et éperviers, la présence d'arbres ou d'abris peut protéger certaines volailles. Il est possible d'installer des objets réfléchissants la lumière. Quand les pertes dues aux rapaces deviennent problématiques, il faut couvrir éventuellement le parc avec des filets.



Réglementation influenza aviaire

La gestion des parcours nécessite aujourd'hui de prendre en considération les normes de biosécurité liées à l'Influenza Aviaire pour limiter le risque d'introduction du virus : par les activités humaines, les flux commerciaux et la faune sauvage.

Mesures obligatoires toute l'année sur tous les élevages quelque soit le niveau de risque épidémiologique :

Approvisionnement des oiseaux en aliment et eau de boisson à l'intérieur ou au moyen de distributeurs disposés à l'extérieur et protégés des oiseaux sauvages. Alimentation directement au sol interdite. Action de faucher, plier, ou coucher des céréales cultivées sur le parcours interdite.

Lors de l'augmentation du niveau de risque, augmentation des mesures de protection afin de limiter les contacts faune sauvage – volailles :

- Parcours protégés intégralement par des filets
- Ou parcours clôturés, avec une distance minimale de 20 m des points d'eau ou cours d'eau. Absence de trous d'eau, mare sur les parcours. Parcours propres et dégagés : absence de débris, détritus, tas de bois ou fumiers, matériel.

Pour le détail des mesures de biosécurité à appliquer selon le niveau de risque, contacter votre vétérinaire sanitaire, votre DSV, ou se reporter à la législation en vigueur, à ce jour, arrêté du 5 fév 2007.





Des essais en Rhône-Alpes

Les premières études sur les parcours ont concerné l'aménagement global des parcours, avec des effets très positifs sur le nombre de volailles sorties et sur leur répartition de la présence de vergers, de taillis à très courte rotation, de maïs, de sous bois.

Il a aussi été démontré l'intérêt de buissons, d'aménagements à proximité des trappes comme guides pour le poulet, comme repère, permettant d'accélérer la visite des zones du parcours au delà de 20 mètres du bâtiment.



Puis, certains aménagements de la zone située devant le trottoir sur 2 à 3 mètres de large ont été testés sur des lots de poules pondeuses, du fait de la forte dégradation de cette zone et de la pression sanitaire existante sur cette zone : pose de grillage sur le sol, de caillebotis. Ces aménagements ont eu un effet déstabilisant localisé. Ils n'ont pas cependant d'impact sur la répartition globale. Ils sont par contre intéressants et ont été retenus par certains éleveurs pour 'structurer' certaines zones localisées : absence flaques d'eau, limite des écoulements de terre sur des terrains en pente. Toutefois, un entretien peut être nécessaire suite à un 'encroûtement' possible de l'installation au bout de 6 mois. La pose de galets est aussi envisageable pour limiter les zones trop humides. Ces aménagements sont à raisonner selon le parcours, les besoins, et la maniabilité des supports.



Exemples d'aménagements expérimentés par l'ITAVI : canisses (aménagement temporaire) et leurs rôles de canalisation des déplacements, *A adapter à vos conditions d'élevage !*



Pose de grillage et de caillebotis devant les trappes

Remarques : Nous n'aborderons pas ici les normes de production biologique de la poule et du poulet de chair et plus spécifiquement celles concernant le parcours. Celles actuellement en place sont en cours de modification sur le plan européen et devront être appliquées au 1 janvier 2009.

Synthèse rédigée suite aux travaux réalisés par l'ITAVI, à la bibliographie et aux autres informations collectées

Sophie LUBAC - ITAVI

23 rue Baldassini, 69 364 Lyon cedex 07

lubac@itavi.asso.fr

Mai 2008

Un parcours type pour poules et poulets

